

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt octobre, les membres du conseil municipal de la commune de MONTALEMBERT, se sont réunis à vingt heures trente dans la salle de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 16 octobre 2023, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

MM GRASSWILL François, AUDOIN Fabrice, BARRAUD Stéphane, HARDY Eric, GAUVIN Alain, GRANDIN Bernard, SUDREAU Philippe et Mme PAIRAULT Stéphanie, PENASCAIS Sylvie.

Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de présents : 09
Nombre de votants : 10

Mme DEPREZ Sabrina a donné pouvoir à M. BARRAUD Stéphane

Secrétaire de séance : M. GRANDIN.

M. le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal. Bernard GRANDIN est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

La séance est ouverte à 20 h 35.

Elle débute par l'intervention de Mme GAUVIN Lysiane, référente « pays art et histoire » pour la commune qui explique sa mission aux conseillers et leur présente le projet pays d'art et d'histoire : « un arbre cache la forêt » initié par la Communauté de communes Mellois en Poitou qui sollicite la participation des communes membres pour l'année 2024. Mme GAUVIN souhaiterait participer à ce projet au nom de la commune et faire acte de candidature auprès de la Communauté de Communes. Pour cela, elle présente la fiche des actions qui pourraient être menées dans le cadre de ce projet, qu'elle joindra à sa candidature. Tous les conseillers présents adhèrent au projet.

A l'issue, la réunion se poursuit par la lecture du compte rendu du 22 septembre 2023 qui est approuvé par les membres présents. Le Maire donne lecture de l'ordre du jour et passe à l'examen de la première délibération.

I – DELIBERATIONS

Délibération n° 01 : Actant la présentation de l'inventaire des zones humides, du réseau hydrographique, des plans d'eau et du maillage bocager, au conseil municipal lors de la séance du 22 septembre 2023.

Le Maire indique aux conseillers qu'il est nécessaire de prendre acte, par délibération, de la présentation en visioconférence lors de la séance du 22 septembre 2023, du rapport final sur les zones humides de la commune, par M. CHOUNARD, du bureau d'étude Hydroconcept.

A l'unanimité des présents, le conseil municipal prend acte et approuve l'inventaire des zones humides, du réseau hydrographique, des plans d'eau et du maillage bocager présenté lors de la séance du 22 septembre 2023

Délibération n° 02 : Rapport d'activité 2022 de la Communauté de communes Mellois en Poitou.

Le Maire présente le Rapport d'activité 2022 de la Communauté de Communes Mellois en Poitou, aux conseillers qui l'approuvent à l'unanimité des présents.

Délibération n° 03 : Désignation d'un suppléant CLECT.

Le Maire fait part au conseil qu'il lui faut désigner un représentant suppléant pour la CLECT. Bernard GRANDIN se porte candidat pour assurer cette fonction.

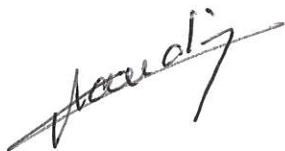
A l'unanimité des présents, le conseil municipal valide la candidature de Bernard GRANDIN qui est donc désigné en tant que « Suppléant CLECT ».

II – QUESTION DIVERSES

- a) Le maire présente aux conseillers les 2 modifications budgétaires effectuées par décision du maire, conformément au pouvoir qui lui a été accordé par la délibération n° 2023-01-05-19 du 12/05/2023 concernant la fongibilité des crédits.
- b) Un point est fait sur l'état d'avancement du projet de sécurisation de la RD 113. En attente de la réalisation du marquage au sol avant la pose de la signalisation verticale.
- c) Suivant la disponibilité de ses membres, la prochaine réunion de la Commission Cimetière aura lieu le 27 octobre 2023 à 13h30.
- d) Un point est fait sur l'organisation de la cérémonie du 11 novembre.
- e) La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le 1^{er} décembre 2023 à 20h30

M. le Maire clôt les débats, remercie les conseillers et lève la séance à 22h10.

Le secrétaire de séance,
Bernard GRANDIN



Le Maire,
François GRASSWILL

